INFORMATIONS SANTÉ CERTIFICAT MÉDICAL ET QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

La Commission Médicale (CM) de la FFH a émis les recommandations suivantes, validée par le comité directeur, pour la saison 2025-2026 :

1/ Prise de licence pour mineurs

- Obligation du questionnaire de santé pour tous les mineurs.
- Certificat médical requis uniquement en cas de réponse positive à une ou plusieurs questions du questionnaire.

2/ Conditions pour surclassements

- Surclassement simple:
 - → Certificat médical obligatoire, réalisé par tout médecin inscrit au Conseil de l'Ordre.
- Surclassement supérieur (ou double surclassement) :
 - → Obligation d'un examen chez un médecin du sport + ECG (électrocardiogramme)

3/ Surclassement vers U17 et U19

- Catégorie U14 Garcons:
 - Les U14 1ère année non autorisés à être surclassés en U17.
 - Seuls les U14 de 2e année peuvent être surclassés en U17 (catégorie immédiatement supérieure).
- Catégorie U14 Filles :
 - Les U14 lère année autorisées à être surclassées en U17 (hors matchs mixtes)
 - Seules les U14 de 2e année peuvent être surclassés en U17 (catégorie immédiatement supérieure).
- Catégorie U17
 - o les U17 1ère année garçons ne peuvent pas être surclassés en U19.

3/ Surclassement vers les catégories seniors

- Garçons:
 - Peuvent être surclassés en seniors (surclassement supérieur) s'ils sont U17 de 2e ou
 3e année et ont 15 ans révolus.
- Filles:
 - Doivent avoir 14 ans révolus.
 - Peuvent être surclassées en seniors (surclassement supérieur) dès la 1re année U17.

4/ Pour les majeurs

- De 18 à 34 ans révolus :
- → Suppression du certificat médical obligatoire. Ce derniers est remplacé par la lecture obligatoire des recommandations émises par la Commission Médicale et le remplissage d'un <u>questionnaire santé majeur</u> au moment de la prise de licence (compétition ou loisir).
 - À partir de 35 ans :
- → Maintien de l'obligation d'un certificat médical tous les 3 ans.

5/ Pour tous

- Des recommandations de prévention seront rédigées par la CM pour toutes les catégories.
- Ces recommandations devront être lues et validées par le licencié lors de la prise de licence.







Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.